

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [29/05/2024](#)

Date de convocation : 13 mai 2024
Date d'affichage : 13 mai 2024

Séance du 23 mai 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Jacques Natta, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet (Présent à la délibération n°1, présent de la délibération n°3 à la délibération n°6 et présent de la délibération n°8 à la délibération n°13), Jacques Decuignieres, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Franck Laroche, Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin

Procurations de : Séverine Maugan-Curnier à Eve Maurel (Délibération n°1 et de la délibération n°4 à la délibération n°13), Emilie Bastié à Marc Jaubert, Nicolas Salerno à Jean-Marc Brabant (Délibération n°1, de la délibération n°4 à la délibération n°13) Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert

Absents et excusés : Karine Mouret, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Josiane Panattoni, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Serge Robin,

Monsieur Jean-Luc Borel est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-055
EPF PACA - Modification de la représentativité

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 321-1 et suivants ainsi que R. 321-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 ;

Vu le décret n° 2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-063 du 24 septembre 2020 désignant les représentants de COTELUB à l'EPF PACA ;

Vu la délibération n°2021-105 du 4 novembre 2021 portant modification de la représentativité au sein de l'EPF PACA ;

Vu la délibération n°2022-079 du 22 septembre 2022 portant modification des représentants de COTELUB au sein de l'EPF PACA ;

Vu les statuts de COTELUB.

COTELUB est représentée au sein de l'EPF PACA.

Monsieur le Président, Robert TCHOBDRENOVITCH, a été nommé délégué titulaire par une délibération du 24 septembre 2020.

Par une délibération du 22 septembre 2022, Monsieur Jean-Marc BRABANT, a été nommé délégué titulaire en remplacement de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH.

Monsieur Jean-Marc BRABANT a souhaité ne plus siéger au sein de l'EPF PACA. Il convient de le remplacer comme délégué titulaire de COTELUB auprès de l'EPF PACA.

En conséquence et en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de nommer un nouveau représentant titulaire pour remplacer Monsieur Jean-Marc BRABANT.

Monsieur Jacques NATTA reste délégué suppléant.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De désigner Monsieur Franck LAROCHE comme représentant titulaire auprès de l'EPF PACA en remplacement de Monsieur Jean-Marc BRABANT.
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **De désigner** Monsieur Franck LAROCHE comme représentant titulaire auprès de l'EPF PACA en remplacement de Monsieur Jean-Marc BRABANT.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jean-Luc Borel
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch
Président

